

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

Sommaire

Préambule	3
I. Les axes principaux de l'exercice 2024	4
1. Un pilotage 2024 des dépenses nécessairement contraint du fait de l'effet rebond de l'inflation des années 2022 à 2023	5
2. Faire face à la dépense : l'enjeu des recettes de la Ville	5
II. Les agrégats budgétaires et financiers 2024 de la Ville	6
1. Présentation des évolutions budgétaires	6
2. Présentation des résultats comptables cumulés	8
III. L'évolution du budget de fonctionnement 2024	9
1. L'analyse à travers les indicateurs financiers	9
2. Les recettes réelles de la section de fonctionnement : 87,99 M€	10
3. Les dépenses réelles de fonctionnement : 74,76 M€	15
IV. Les investissements	20
1. Évolutions et structure des investissements	20
2. Les ressources de financement des investissements	23
V. Synthèse de la dette au 31 décembre 2024	24
1. Encours de dette et taux	24
2. Dette par type de risque	26
3. Dette par prêteur	26
VI. Conclusions	27

Préambule

Dans un contexte de rigueur budgétaire et de besoins croissants de la population, la gestion des finances publiques locales constitue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales et tout particulièrement les communes en prise directe avec les administrés.

À l'échelle de la Ville de Saint-Priest, ce rapport s'inscrit dans une volonté constante de pilotage rigoureux et de mise en valeur des projets structurants pour le territoire. Le compte administratif retrace l'exécution réelle du budget voté, en comparant les prévisions aux réalisations effectives. Il constitue un outil essentiel de contrôle et d'évaluation de la gestion municipale.

Le taux de réalisation des dépenses courantes de fonctionnement est de 95 % et passe à 97 % en prenant en compte les rattachements. S'agissant du taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement sans les rattachements, il n'est que de 93 % et avec les rattachements de 95 %. Cette différence de 2 points tient à une variation des charges financières qui ont été réévaluées lors du budget supplémentaire (2,3 M€ au BP 25 et 4 M€ au BS 25) afin d'effectuer un remboursement anticipé d'un emprunt. In fine, cette opération n'a pas eu lieu, la Ville ayant privilégié de maintenir un niveau de trésorerie soutenable.

Le comparatif des réalisations 2023 et 2024 des dépenses réelles de fonctionnement, comprenant les rattachements, est de + 9,4 % soit une augmentation de 6,4 M€. Les variations constatées sur les comptes principaux par rapport à 2023 sont : + 2,85 M€ sur le chapitre 011- charges à caractère général, + 1,76 M€ sur le chapitre 012- charges du personnel et + 1,07 M€ sur le chapitre 66- charges financières.

Les recettes de fonctionnement sont plus dynamiques qu'en 2023 en raison de l'augmentation du taux de la fiscalité locale instaurée en 2024 pour faire face aux impacts de l'inflation, des incertitudes sur les dotations de l'État et des besoins de financement de la collectivité pour le mandat 2020 à 2026. Entre 2023 et 2024, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 18,42 % soit 13,69 M€, dont 7,57 M€ de fiscalité et 4,41 M€ de produits des cessions.

Le taux de réalisation en recettes de fonctionnement est de 95 % (neutralisation des cessions du fait de l'inscription en investissement au moment du budget principal-règles comptables).

Pour l'investissement, les projets majeurs du mandat ont été réalisés, se traduisant par une baisse significative des dépenses d'équipement (- 32,38 %) correspondant à une baisse de 13,19 M€ des investissements. Le poste affichant la baisse la plus importante est le compte 23- travaux en cours, pour les équipements pluriannuels avec - 11,31 M€.

Les recettes d'investissement 2024 se répartissent entre dotations et fonds globalisés, subventions et participations. Entre 2023 et 2024, les recettes avec retraitement de l'emprunt type revolving baissent de 33,37 M€. Les dotations et les fonds globalisés (FCTVA) d'un montant de 4,87 M€ augmentent de 0,90 M€, soit un montant de 99 € par habitant contre 55€ par habitant pour la strate régionale. Les subventions et participations d'équipement reçues affichent un montant de 2,019M€ soit 41€ par habitant contre 73€ par habitant pour la strate régionale. L'emprunt de 8,005 M€ représente 162€ par habitant contre 129€ par habitant pour la strate régionale.

	2022		2023		Var 2023/2022		2024		Var 2024/2023	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisation mandats et titres										
Section de fonctionnement	69 518 424 €	72 739 877 €	71 529 588 €	74 384 186 €	2,89%	2,26%	83 018 118 €	88 085 190 €	16,06 %	18,42%
Section d'investissement	29 665 741 €	38 676 927 €	48 090 838 €	48 814 673 €	62,11%	26,21%	52 561 490 €	44 928 505 €	9,30%	-7,96%
TOTAL (réalisations + reports)	102 732 957 €	111 416 803 €	119 620 426 €	130 578 592 €	16,44%	17,20%	135 579 608 €	141 763 850 €	13,34%	8,57%

I. Les axes principaux de l'exercice 2024

L'exercice budgétaire 2024 affiche un volume d'investissement de 27,55 M€ (dépenses d'équipement uniquement) soit une baisse par rapport à 2023. L'amorce de la fin de mandat s'opère dès 2024, les gros projets étant tous mis en service, à cela s'ajoute la nécessité d'assurer une trajectoire budgétaire garantissant l'équilibre de la Ville. Le cumul des investissements entre 2020 et 2024 est de 132,42 M€.

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement sont pris en compte dans l'affectation des résultats du compte administratif 2024 avec un montant de 1,52 M€ contre 1,13 M€ en 2023. Au niveau des recettes, les restes à réaliser sont de 0,63 M€.

Les dépenses d'équipement mandatées de 27,55 M€ comparées au montant de 40,75 M€ en 2023 -non compris les restes à réaliser- affichent une baisse de 32,38 % (-13,19 M€) corrélée à une phase décroissante des investissements. Le taux de réalisation (budgété/mandaté) est de 72%. Le taux de réalisation passe à 76 % en prenant en compte les restes à réaliser, soit le niveau équivalent à 2023.

Le niveau d'emprunt mobilisé en 2024 est raisonnable du fait de la phase décroissante des investissements et d'une gestion de trésorerie optimale du compte au trésor. Ainsi, le besoin de financement s'est traduit par un emprunt de 8,00 M€ en juin 2024 sans la nécessité de mobiliser un emprunt de bouclage en fin d'exercice.

Les produits du domaine se sont maintenus autour de 4,00 M€ avec un taux de réalisation de 81%. Les recettes du périscolaire représente 50 % des produits de services et du domaine ; les flux de remboursement entre le CCAS et la Ville représentent 10,5%.

Le taux de réalisation en fiscalité directe est de 99 % et représente 74% des recettes réelles de fonctionnement. La progression de la fiscalité de 2024 à 2023 est de 13,08 % alors qu'elle était de 2,29 % de 2022 à 2023. Les dotations (DGF, FCTVA fonctionnement, autres dotations...) évoluent de 10,58 % principalement liées à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et des dotations de la CAF (jeunesse, enfance, prévention).

1. Un pilotage 2024 des dépenses nécessairement contraint du fait de l'effet rebond de l'inflation des années 2022 à 2023

En 2024, l'inflation en France est revenue à 2,3 %, marquant un net ralentissement après les fortes hausses observées en 2022 et 2023. Malgré cette accalmie sur le front des prix, les dépenses restent à un niveau élevé. Plusieurs facteurs structurels et conjoncturels permettent d'expliquer ce décalage entre la tendance inflationniste et la réalité budgétaire.

De nombreuses hausses de coûts subies ont des effets durables. Ainsi, les prix des fluides (électricité, gaz, carburant) ont connu des augmentations très fortes en 2022 et 2023, et même si une stagnation des prix est constatée, les tarifs restent bien supérieurs à ceux d'avant crise. Les contrats d'énergie à des prix élevés continuent de peser sur le budget même si des efforts en termes de réduction des usages et d'économie sont mis en place au sein de la Ville.

L'augmentation des charges de fonctionnement liée à la revalorisation des salaires dans la fonction publique, notamment à travers la hausse de la valeur du point (+1,5%) soit 490 000 € et l'ajout de 5 points d'indice soit 370 000 €. L'augmentation constatée sur la masse salariale est de 1,75 M€ à effectif constant (effet GVT - glissement vieillesse technicité, revalorisations diverses...). Cette hausse est pérenne, indépendamment du taux d'inflation annuel. De plus, la nécessité d'assurer la continuité et la qualité des services publics locaux (écoles, crèches, voirie, culture, ...) implique des dépenses incompressibles.

En outre, certaines dépenses sont soumises à des délais spécifiques et parfois conclus sur plusieurs années, à des conditions tarifaires définies dans un contexte inflationniste passé, ce qui prolonge les effets budgétaires de l'inflation. On peut citer les marchés publics. Cette situation explique le maintien à un niveau élevé des dépenses de fonctionnement.

S'agissant des taux d'intérêts, le taux moyen 2024 se situe à 2,75%. Le recours à l'emprunt a été moindre (8,00 M€) avec des charges financières représentant 2,91% en raison des besoins de financement des équipements phares du plan de mandat.

2. Faire face à la dépense : l'enjeu des recettes de la Ville

Les recettes réelles augmentent de 18,42 % en lien avec l'augmentation des tarifs ainsi que du taux de la fiscalité. Les ressources fiscales représentent 1325 € par habitant, soit un niveau supérieur à la moyenne de la strate régionale de 1 009 € par habitant.

Les droits de mutation à titre onéreux se sont maintenus à un niveau très satisfaisant de 2,14 M€, témoignant d'une résilience du marché immobilier. Si la crise actuelle affecte principalement la construction neuve, les transactions dans l'ancien demeurent soutenues. Ce niveau de recettes reflète l'attractivité continue du territoire, porté par un cadre de vie de qualité, des infrastructures adaptées et le fort potentiel du secteur économique.

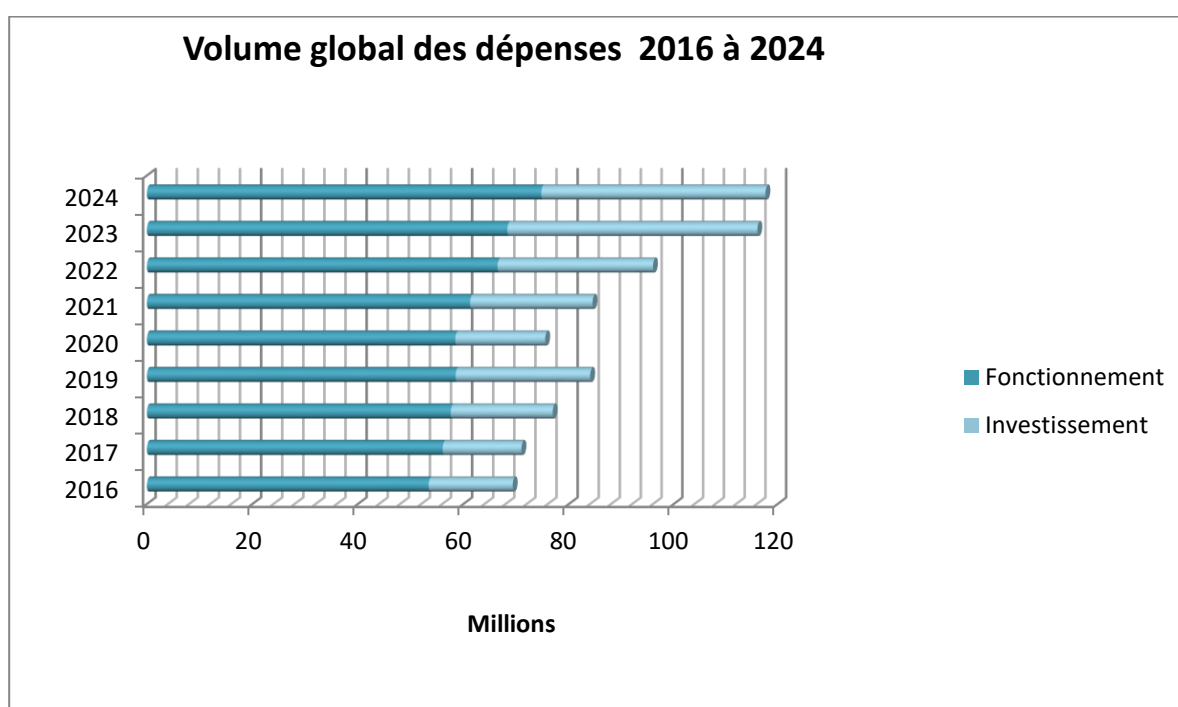
Les recettes du domaine sont à un niveau équivalent à 2023 soit autour de 4 ,00 M€, toujours portées par le dynamisme des recettes du périscolaire (2,00 M€), de la culture (0,53M€) et du sport (0,37 M€).

Les dépenses courantes affichent aussi une évolution significative , 8,11%, mais les recettes courantes sont plus dynamiques avec une progression de 12,88 %, pour se prémunir d'un effet ciseau.

II. Les agrégats budgétaires et financiers 2024 de la Ville

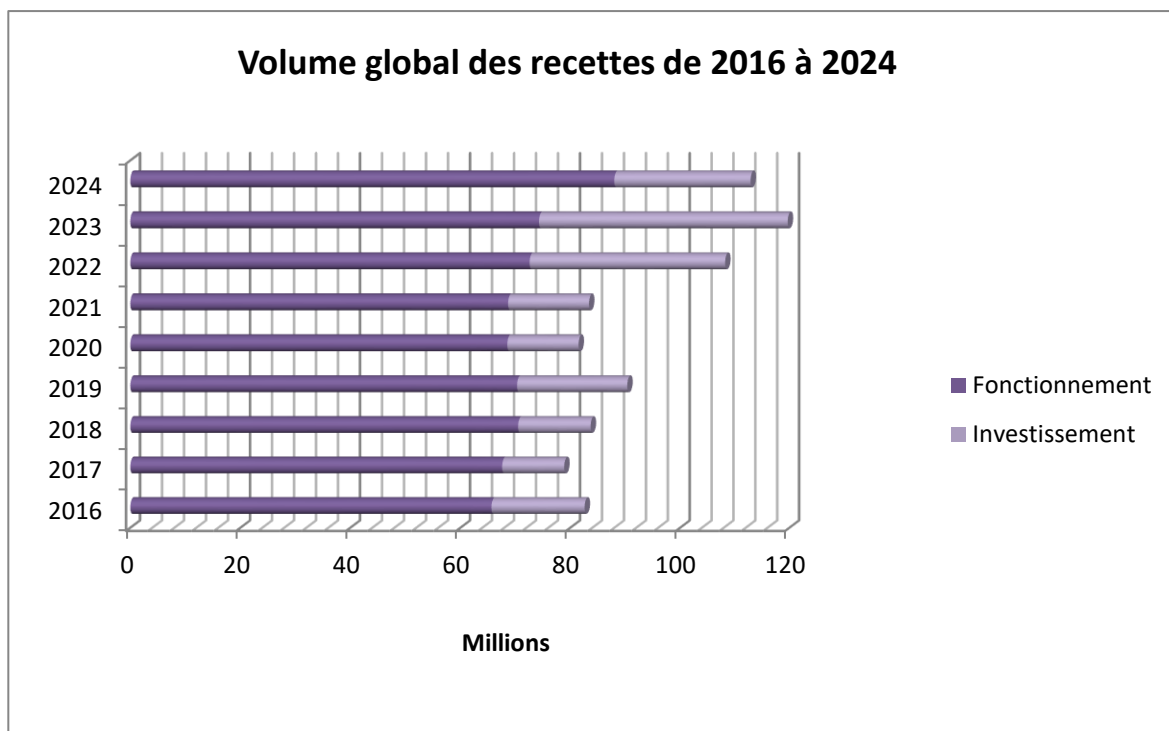
1. Présentation des évolutions budgétaires ¹

Le niveau des dépenses de l'exercice 2024 (fonctionnement et investissement sans les restes à réaliser), progresse légèrement de + 1,35 % amorçant un ralentissement principalement sur la section des investissements avec une baisse de 10,19 %. Dans le même temps, la section de fonctionnement affiche une évolution de + 9,41 % sans les rattachements.



Les ressources globales comprenant les sections de fonctionnement et d'investissement (y compris les écritures d'ordre et hors report exercices antérieurs) progressent de + 7,96 %.

¹ Cette présentation repose sur les opérations comptables réelles décrivant mieux la réalité des variations



En fonctionnement, les recettes affichent une évolution de + 18,42 % qui correspond à + 7,72 points par rapport à 2023.

Budget de fonctionnement	CA 2023	CA 2024	Évolution en %	Évolution en K€
Dépenses réelles	68 327	74 759	9,41 %	6 432
Recettes réelles	74 305	87 991	18,42 %	13 687

Les recettes progressent quasi du double par rapport aux dépenses afin de dégager des marges suffisantes et un autofinancement assurant la couverture de l'annuité de la dette. Le levier fiscal a permis de garantir les équilibres budgétaires de la collectivité.

Budget d'investissement	CA 2023	CA 2024	Évolution en %	Évolution en K€
Dépenses réelles	47 775	42 904	-10,19 %	- 4 870
Recettes réelles	45 376	24 898	-45,13 %	-20 477

Les recettes d'investissement hors des restes à réaliser baissent de près de 45 % du fait d'un recours à l'emprunt restreint (8,00 M€) ainsi qu'une baisse significative des dépenses d'équipement (-13,19 M€). Les recettes d'investissement chutent de 80,65% après

neutralisation des écritures de l'emprunt type revolving de 2023 soit - 4,00 M€ et -10,00 M€ sur le montant de la dette en 2024.

2. Présentation des résultats comptables cumulés

Les données 2024 du compte administratif sont conformes au compte de gestion, document qui retrace l'ensemble des opérations prises en charges par le comptable public.

L'essentiel du vote du compte administratif 2024 s'articule autour du constat des résultats excédentaires de la section de fonctionnement et du solde de financement de la section d'investissement. L'excédent de fonctionnement constitue le surplus de recettes courantes que la Ville utilise pour financer ses dépenses d'investissement.

En fonctionnement, on constate des recettes à hauteur de 88 085 190,20 € et des dépenses de fonctionnement pour 83 018 118,41 €.

Recettes de fonctionnement	88 085 190,20 €
<i>Dt recettes propres de 2024</i>	88 085 190,20 €
- Dépenses de fonctionnement	83 018 118,41 €
<i>DT Excédent 2023 intégré au budget 2024 (002)</i>	+ 2 563 927 ,00 €
= Excédent de fonctionnement 2024	+ 7 630 998, 79 €

La ville dégage ainsi un excédent de la section de fonctionnement de 7 630 998, 79 € pour l'année 2024 en progression de + 2 859 064,19 € par rapport à 2023. L'autofinancement reste essentiel pour le besoin de financement de la section d'investissement 2024 y compris pour couvrir les restes à réaliser, ainsi que les annuités de la dette.

En section d'investissement, le total des recettes s'établit à 44 928 504,67 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 52 561 489,79 € avec la prise en compte de l'excédent au 001, il est constaté un déficit de – 1 446 756,45 €.

Recettes d'investissement	44 928 504,67 €
-Dépenses d'investissement	52 561 489,79 €
<i>DT Excédent 2023 intégré au budget 2024 (001)</i>	+ 6 186 228,67 €
= Déficit d'investissement 2024	- 1 446 756,45 €

Ce déficit fera l'objet d'un report comptable au budget 2025 en solde d'exécution de la section d'investissement prioritairement. Cet excédent ne prend pas en compte les restes à réaliser en dépenses et en recettes engagées comptablement. Le niveau des restes à réaliser pour les dépenses est de 1 527 090,06 €. Les recettes engagées au titre des financements des investissements s'élèvent à 631 650,64 €.

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat cumulé 2024 est le suivant :

Résultat de fonctionnement 2024	+ 7 630 998,79 €
Déficit d'investissement 2024	- 1 446 756,45 €
Résultat de clôture exercice 2024	+ 6 184 242,34 €
Reste à réaliser dépenses d'investissement	- 1 527 090,06 €
Restes à réaliser recettes d'investissement	+ 631 650,64 €
Résultat cumulé 2024	+ 5 288 802,92 €

III. L'évolution du budget de fonctionnement 2024

1. L'analyse à travers les indicateurs financiers

L'analyse financière de l'évolution du compte administratif 2024, comparée à celle de l'année N-1, offre un éclairage pertinent sur la situation de la collectivité. Elle permet d'apprécier, de manière normée et comparable, la trajectoire financière de la collectivité entre les exercices et vis-à-vis des communes de même strate.

INDICATEURS FINANCIERS	CA 2023	CA 2024	Évolution (%)	CA 2024 par habitant	Strate ² (2024)
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES (1)	73 921	83 439	12,88 %	1 688 €	-
ÉVOLUTION DES DÉPENSES COURANTES (2)	67 061	72 499	8,11%	1 467 €	-
EXCÈDENT BRUT COURANT 3 (1 – 2)	6 860	10 940	59,47 %	222 €	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE (4)	5 749	8 847	53,90 %	180 €	207€
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE (5)	2 722	3 496	28,40%	71 €	122 €
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE (6)	8,09 %	10,70 %	2,61 points	-	14%

Les agrégats financiers s'améliorent pour cet exercice permettant de retrouver des ratios garantissant l'autonomie financière et la soutenabilité budgétaire.

² Communes de 20 000 à 50 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) niveau régional

³ Surplus des recettes courantes de fonctionnement disponible après paiement des dépenses courantes

⁴ Surplus des recettes courantes de fonctionnement disponible après paiement des dépenses totales de fonctionnement **retraité sans les cessions**

⁵ Surplus des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements après paiement des charges financières globales

⁶ Part de capacité d'autofinancement brute dégagée sur les recettes de fonctionnement courantes : norme entre 8 et 15%

La CAF brute de la commune baisse de 10,1 % sur la période 2020 à 2024, mais augmente de 53,9 % par rapport à l'année dernière, grâce à l'augmentation des produits réels de fonctionnement hors cession (+ 13%), plus importante que la hausse des charges réelles de fonctionnement (+ 9,3 %) par rapport à 2023. La CAF brute s'établit en 2024 à 8,85 M€, représentant 180 € par habitant, soit un niveau inférieur à la moyenne de la strate nationale (209 € par habitant) et à la strate régionale (207 € par habitant).

Le niveau de l'épargne nette est satisfaisant pour l'année 2024, cet équilibre est lié au niveau des investissements communaux autour de 20 M€ pour éviter le recours à l'emprunt. Pour rappel, l'épargne nette correspond au solde restant après déduction des remboursements de dette à l'épargne brute.

L'incertitude sur la trajectoire nationale du redressement des comptes publics de l'État pèse sur les budgets des collectivités, et la Ville de Saint-Priest est fragilisée par son potentiel fiscal important. Dès lors, la stratégie à ce jour est de garantir un autofinancement suffisant pour anticiper les décisions nationales qui peuvent avoir un impact défavorable sur la situation financière de la collectivité. Par exemple, l'augmentation de 3 points de cotisations sur 4 ans (de 2024 à 2028) des cotisations employeurs de la CNRACL a un effet sur le budget de la ville autour de 500 k€ par an, soit 2 M€ à l'horizon 2028. En conséquence, les épargnes brute et nette sont affectées par cette décision.

Le financement des investissements 2024 est assuré par environ 32% par l'autofinancement net (8,85 M€), 29 % par l'emprunt (8,00 M€) et 25% des dotations (7,00 M€).

2. Les recettes réelles de la section de fonctionnement : 87,99 M€

Les produits réels de fonctionnement ont augmenté de 22,4 % sur la période de 2020 à 2024 et de 13,07 % par rapport à 2023 (hors produits de cessions). Ils s'élèvent en 2024 à 83,58 M€ (sans les cessions d'un montant de 4,41 M€), soit 1 691 € par habitant (supérieur à celui de la strate régionale qui s'établit à 1 456 €).

Le tableau ci-dessous résume les principaux postes composant les recettes réelles de fonctionnement du compte administratif 2024 avec leurs principales évolutions détaillées et globalement par rapport au compte administratif 2023.

Ces recettes se caractérisent principalement par :

- ⇒ Une augmentation des recettes fiscales suite à l'augmentation des taux
- ⇒ Des dotations et des participations en hausse
- ⇒ Des produits de cessions supérieurs à 2023

IMPÔTS ET TAXES	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	PRODUIT DES SERVICES
65,49 M€	12,22 M€	4,06 M€
>Dont Impôts directs + 21,62 % > Droits de mutation + 11,08% >Fiscalité directe attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire : aucune augmentation	>Dont Dotation forfaitaire - 3,80% >Dont dotation solidarité urbaine (DSU) +7,13 % >Dont subventions et participations + 23,84% >Dont compensations exonérations fiscales +4,60 %	>Dont redevances et droit des services périscolaires -5,72% >Dont redevances sociales crèches -40,00 % >Dont culture+57,60 % >Dont sport +10,94 %
+ 19,35 %	+ 10,58 %	+ 0,23 %

Impôts et taxes 65,49 M€ :

Les contributions directes (impôts directs locaux, autres contributions directes) s'élèvent à 42,56 M€ et représentent 65 % des ressources fiscales. L'évolution tient à l'augmentation de + 4,89 points pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, de + 11,77 points pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et + 2,83 points pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Outre l'effet taux, l'effet base contribue à cette nette progression avec un taux d'inflation de + 3,9%. La strate régionale du taux sur la taxe foncière bâti est de 39,51% alors que pour la Ville, il est de 34,95%. L'effet taux sur la TFB a entraîné 5,8 M€ de recettes supplémentaires et l'effet base 1,74 M€.

Pour la fiscalité indirecte (6% de la fiscalité), les droits de mutation progressent de + 11,08%, soit une recette de 2,14 M€ pour 2024. La taxe sur l'électricité quant à elle baisse de - 0,15 M€ (effet de l'application du bouclier tarifaire pour réduire l'accise sur l'électricité applicable jusqu'au 31 janvier 2024), et la taxe locale sur la publicité extérieure reste stable autour de 0,69 M€. La fiscalité reversée (hors FPIC) représente 28,65% des ressources fiscales pour un montant de 18,77 M€.

Dotations et participations 12,22 M€ :

La répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) fait apparaître des évolutions contrastées entre ses composantes. Conformément aux orientations de la loi de finances, la dotation forfaitaire poursuit sa tendance baissière, avec une diminution de -3,80 %, soit 0,64 M€. En revanche, la dotation de solidarité urbaine (DSU) progresse de + 7,13 %, dépassant la barre des 2 M€. Les dotations et participations représentent 14% des produits réels en 2024.

➤ La fiscalité locale directe 42,56 M€ :

- Les produits fiscaux (rôles généraux) :

Les produits issus des rôles généraux 2024 (état n°1259) indiquent une progression du produit fiscal de + 20,80 % entre 2023 et 2024 (avec la prise en compte du coefficient correcteur coco).

Les bases nettes taxées pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont de 123 649 738 € pour l'année 2024 contre 118 522 000 € en 2023. Les bases nettes pour la taxe d'habitation (TH) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) sont respectivement de 2 623 768 € et 305 982 €.

Taxes	2023	2024	Évolution 2024/2023	Produits 24 attendus	Produits perçus
Foncier Bâti	35 627 713 **	37 044 140 **	+3,98%	43 070 283	43 229 745
Foncier non bâti	227 261	305 982	-3,12%	256 000	257 366
Taxe d'habitation	385 895	392 492	+1,71%	456 365	530 478
Total	36 240 869	37 656 805	+3,91 %	43 782 648	43 993 988
Coeff correcteur	- 1 598 263	-1 667 139	-	42 121 685***	42 350 450***
Produits des impôts locaux et des reversements					42 350 450

*Rôles généraux déduction faite de la moitié du produit fiscal des locaux industriels

** Rôles généraux déduction faite du prélèvement opéré suite à la suppression de la TH

***coefficient correcteur appliqué

Cette évolution globale repose sur deux éléments :

○ **Les bases fiscales (Rôles généraux) :**

Chaque année, les bases fiscales sont revalorisées à hauteur de l'inflation constatée par l'indice IPCH. En 2024, le taux de revalorisation a été fixé par la loi de finances à + 3,9 %.

	2022/2021	2022/2023	2023/2024
Évolution forfaitaire des bases votées en loi de finances	3,4%	7,1%	3,9 %

À cette revalorisation vient s'ajouter l'évolution physique des bases qui représente le solde entre les démolitions et les nouvelles constructions et les implantations de locaux d'habitation et commerciaux assujetties en 2024 aux impôts locaux.

➤ **La fiscalité locale indirecte 4,16 M€ :**

L'assujettissement à la fiscalité indirecte s'applique dès la survenance d'un fait générateur contrairement à la fiscalité locale dont l'assujettissement s'applique dès le 1^{er} janvier de l'année selon des critères codifiés (loi de finances). Elle comprend toutes les taxes qui vont de pair avec l'activité économique des entreprises et des ménages sur le territoire (DMTO⁷,

⁷ Droits de mutation à titre onéreux

TLPE⁸, droits de place, taxe sur la consommation finale de l'électricité, taxe sur les pylônes électriques) ou liées à l'urbanisme (taxe aménagement pour l'investissement).

Les droits de mutation à titre onéreux ont finalement résisté en 2024 avec une progression de 11,08% par rapport à 2023. La crise de l'immobilier a touché plus directement les logements neufs que les transactions sur l'ancien.

	CA 23	BP 24	CA 24	Evol CA 24/23	23/24 en €
DROITS DE PLACE	295 902 €	271 800 €	204 558 €	-30,87%	-91 344 €
TAXE SUR CONSOMMATION FINALE ELECTRICITE	1 132 359 €	1 000 000 €	982 524 €	-13,23%	-149 835 €
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	684 303 €	680 000 €	687 632 €	+0,49%	+ 3 329 €
TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU TAXE DE PUBLICITE FONCIERE	1 926 509 €	1 800 000 €	2 140 037 €	+11,08%	+ 213 528 €
TAXE SUR LES PILONES ELECTRIQUES	131 576 €	132 000 €	144 454 €	+ 9,79%	+ 12 878 €
	4 323 524 €	3 933 800 €	4 159 205 €	-3,80 %	- 164 318 €

➤ Les reversements de la métropole 18,77 M€ :

Les montants de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire demeurent inchangés, conformément aux règles de calcul en vigueur. L'attribution de compensation s'élève ainsi à 17,72 €, tandis que la dotation de solidarité communautaire reste fixée à 1,05 M€.

La structure des attributions de compensation est calculée sur la base de 3 composantes : la fiscalité large (FL)⁹, les rôles supplémentaires¹⁰ (RS) et les charges transférées¹¹ (CT). C'est la 1^{ère} composante (FL) qui représente 98,9 % du montant total.

L'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire 2024 (DSC) a été reconduite à l'identique au montant voté en 2023 soit 27 M€. La délibération votée le 24 juin 2024 a attribué un montant de 1 046 552 € à la Ville de Saint-Priest. La commune n'est pas éligible à la part richesse communale de l'enveloppe DSC ayant un potentiel financier supérieur à la moyenne de la Métropole. La Ville perçoit :

- ⇒ 446 354 € pour la part « revenu des habitants »,
- ⇒ 209 587 € pour la part du «RSA »,
- ⇒ 76 823 €, pour la part « hébergement »,

⁸ Taxe locale sur la publicité extérieure

⁹ « FL » Composante « Fiscalité Large » ; solde originel des volumes de la fiscalité concernée (fiscalité professionnelle communale / fiscalité « ménages » communautaire), y compris les compensations

¹⁰ « RS » Composante « Rôles Supplémentaires » : solde des rôles supplémentaires de fiscalité professionnelle au bénéfice de la Commune et d'impôts « ménages » au bénéfice de l'ancienne Communauté urbaine

¹¹ « CT » Composante « Charges Transférées » : solde des transferts de charges associés aux transferts de compétences

- ⇒ 52 127 € pour la part « PENAP-périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains »,
- ⇒ 261 771 € pour la part « intéressement au développement économique ».

➤ **Les dotations et participations 12,22 M€**

- **La dotation forfaitaire** baisse de -3,80 % soit un montant de 613 496 € ; la suspension du mécanisme d'écêtement n'étant pas reconduite. En complément, le 3° du I de l'article 240 de la loi de finances 2024 a transféré l'intégralité des montants correspondants aux parts CPS (contribution de la part salaires) à l'EPCI à fiscalité propre d'appartenance à compter du 1^{er} janvier 2024. En outre, l'écêtement péréqué est toujours appliqué pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant logarithmé¹² au titre de l'année précédente est supérieur ou égal à un certain pourcentage du potentiel fiscal par habitant logarithmé. La perte pour la Ville entre 2023 et 2024 est de -24 209 €.
- **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** a bénéficié d'une évolution en 2024 au global de + 5,65% (communes de 5000 à 9 999 habitants et de 10 000 habitants et plus) soit un montant total à répartir de 2 ,61 Mds. Pour la Ville, l'augmentation est de 7,13 % qui correspond à un montant définitif de 2, 01M€.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 23/24	Évolution 20/24
Dotation forfaitaire	1 200 596	913 613	475 785	637 705	613 496	-3,8%	-48,9%
Dotation part péréquation DSU	1 642 537	1 732 467	1 805 096	1 879 575	2 013 613	+ 7,1%	+22,6%
DGF total	2 843 133	2 646 080	2 280 881	2 517 280	2 627 109	+ 4,4%	-7,6%
Population DGF	46 629	47 077	47 553	48 976	49 471	+ 1,0%	+ 6,1%
Montant total DGF par habitant (pop. DGF)	61	56	48	51	53	+ 3 ,9%	-13,1%

- **La compensation** de la réduction de la moitié des bases de la valeur locative des locaux industriels à la suite de la réforme des impôts de production (année de référence 2020) affiche 4, 79 M€ en progression de + 4,60%
- **Les subventions et participations** s'élèvent à 4 ,5 M€ pour le financement auprès des usagers et des actions mises en œuvre sur le territoire de la Ville. La principale recette est celle de la CAF pour la prise en charge de l'enfance soit 3,8 M€.
- **La dotation pour les titres sécurisés** s'élève à 0,150 M€ contre 0,270 M€ en 2023, ce qui s'explique par la fin du dispositif de guichet complémentaire pour les titres sécurisés.

¹² Le potentiel fiscal par habitant « logarithmé » est défini comme étant le rapport entre le potentiel fiscal de la commune et le produit de sa population DGF par un coefficient logarithmique défini à l'article R.2334-3 du CGCT et variant de 1 à 2 en fonction croissante de la population communale

➤ Les produits des services 4,06 M€

Le poste des recettes des services publics est quasi-identique, seule une variation de + 9 330€ est constatée.

Une comparaison des évolutions des principales recettes 2024 par rapport à 2023 démontre une constance du niveau de recettes. Ainsi, l'augmentation très faible des tarifs corrélée à des baisses de fréquentation n'a pas d'impact sur les recettes. Il faut souligner qu'en 2023, des recettes ont fait l'objet de régularisation qui n'ont plus lieu d'être en 2024. Les écarts principaux sont les suivants :

- Concession cimetière : + 76,53 % soit + 42 232 € pour un montant de 97 414 €
- Redevances et droits des services à caractère culturel : + 57,57 % soit + 194 783 € pour un montant de 533 122 €
- Recettes à caractère sportif : +10,94% soit + 36 898 € pour un montant de 374 059 €
- Redevances à caractère social : - 40,60 % soit - 202 939 € pour un montant de 296 946 €
- Redevances famille périscolaire : - 5,72 % soit une baisse de - 123 352 € pour un montant de 2 031 261 €

➤ Les autres recettes 1,53 M€

La Ville dans le cadre de son contrat de performance énergétique a bénéficié d'une prime d'énergie (dispositif Certificats d'Economies d'Energie- CEE – instrument de maîtrise de la demande énergétique) d'un montant de 445 289 €.

Dans le cadre de la prestation de service ordinaire (PSO à verser par la CAF, la commune a perçu 255 767 € enregistré comme une recette exceptionnelle.

3. Les dépenses réelles de fonctionnement : 74,76 M€

CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	CHARGES DE PERSONNEL	SUBVENTIONS ET TRANSFERTS	AUTRES CHARGES
19,86 M€	43,56 M€	7,03 M€	1,29 M€
+16,76%	+ 4,19%	+4,69%	+37,5 %

Les charges réelles de fonctionnement augmentent de 9,3 % par rapport à 2023 soit 1512 € par habitant (niveau supérieur à la strate régionale qui est de 1 249 €).

➤ Les crédits des services 19,86 M€ (charges à caractère général /chapitre 011)

L'augmentation du chapitre 011 -Dépenses à caractère général - s'explique par le rebond de l'inflation observé entre fin 2022 et 2023. Si les mesures nationales mises en place en 2023 ont temporairement limité son impact, un effet de rattrapage se manifeste en 2024, entraînant une hausse significative de +16,76 %, et ce malgré une gestion rigoureuse et maîtrisée des

dépenses par la collectivité. Le montant par habitant est de 402 € soit un niveau supérieur à celui de la strate régionale qui s'établit à 300 € par habitant.

Ainsi l'augmentation s'explique par plusieurs facteurs conjoncturels et structurels, notamment le renchérissement des charges liées aux fluides et aux prestations externes. La collectivité subit en effet une hausse de + 10,45 % des dépenses d'eau lié aux augmentations tarifaires de l'eau du Grand Lyon, de + 39,60 % sur les coûts énergétiques, et de + 60,48 % sur les charges de copropriété.

Une prestation pour un diagnostic dans le cadre du contrat Ville évaluée à 29 400 € (+ 88,37 %) a été payée par la Ville traduisant l'intensification des actions en faveur des quartiers prioritaires.

Les charges d'exploitation couvrent des besoins multiples : les contrats de prestations de services -places en crèches, fourrière- (3 634 791€) la restauration scolaire et l'achat de denrées alimentaire (1 738 566 €), le nettoyage des locaux (470 212 €), les locations mobilières (291 364 €), les transports collectifs (213 414 €), les assurances multirisques et dommage ouvrage (176 506 €). Ce dernier poste de dépense reste maîtrisé sur 2024 mais le marché de l'assurance des collectivités connaît une tension accrue depuis plusieurs années. Pour 2025, cette dépense subira une hausse majeure, le marché arrivant à son terme avec une nouvelle consultation dont l'impact financier total sera effectif en fin d'année.

Le chapitre 011, charges à caractère général, affiche une augmentation de 16,76 % avec comme principaux postes :

- Energie et fluides : +39,60 %
- Eau : +10,45 %
- Alimentation : + 17,12 % corrélée à l'augmentation des matières premières
- Fournitures scolaires : + 4,23 % alors qu'en 2023 la baisse était de -17,10 % ; le montant 2024 est de 189 410 €
- Livres, disques, ... pour la médiathèque : + 24,56 %
- Contrats de prestations de services : +12,39 %
- Charges locatives -copropriétés : + 60,48 %
- Entretiens des terrains-espaces verts : +25,32 %
- Entretiens liés aux bâtiments -toitures, peintures... : + 39,36 %
- Maintenance : + 40,23 % principalement les périmètres de l'informatique + 82 398 €, des services techniques + 323 532 € ainsi que de la sécurité + 82 082 €
- Remboursement des frais à des tiers : + 63 589 € dont 59421 € pour le coût du poste de chef de projet de la métropole contre 11 336 € en 2023

Cependant, des mesures ont été mises en place pour atténuer les effets des augmentations. Ainsi, il faut noter des baisses significatives

- Carburants : - 35,60 %, baisse induite par un prix du carburant moindre et une consommation réduite
- Fournitures de voirie : -19,34 %
- Autres frais divers -interventions variées-accompagnement : - 57 %

➤ **Les dépenses de personnel : 43,56 M€ (chapitre 012)**

Le budget prévisionnel 2024 était de 43,69 M€ soit une hausse de la masse salariale de + 4,19 % par rapport au budget prévisionnel 2023.

Les charges de personnel (salaires et charges sociales) représentent 58 % de la part des charges de fonctionnement, en deçà de la strate régionale qui est à 60 %. Elles augmentent de 17,8 % de 2020 à 2024 (+ 6,5 M€), s'élèvent en 2024 à 43, 56 M€, soit 881 € par habitant (niveau supérieur à celui de la strate régionale qui s'établit à 758 € par habitant).

CHARGES DE PERSONNEL 2024 REALISEES
43,56 M€
+ 4,19% (41,8 M€ en 2023)

Les dépenses de personnel (chapitre 012) progressent de + 4,3%, comparaison entre les comptes administratifs 2023 et 2024.

Effets exogènes

L'impact financier de la hausse de la valeur du point d'indice (+1,5%) au 01/07/2023 s'applique pour la première fois en 2024 en année pleine, avec donc un effet report de 6 mois par rapport à 2023.

Statut	Coût annuel 2024
Fonctionnaires	200 000 €
Contractuels	40 000 €
Total	240 000 €

De la même manière, une mesure de revalorisation des bas de grille au 01/07/2023 a eu un impact de 40 000 € de plus sur 2024 :

Statut	Coût en € sur 2024
Fonctionnaires	24 000 €
Contractuels	16 000 €
Total	40 000 €

La revalorisation de tous les agents publics de 5 points d'indice majoré a engendré 381 000 € de coûts supplémentaires sur les traitements indiciaires :

Statut	Coût en € sur 2024
Fonctionnaires	311 000 €
Contractuels	70 000 €
Total	381 000 €

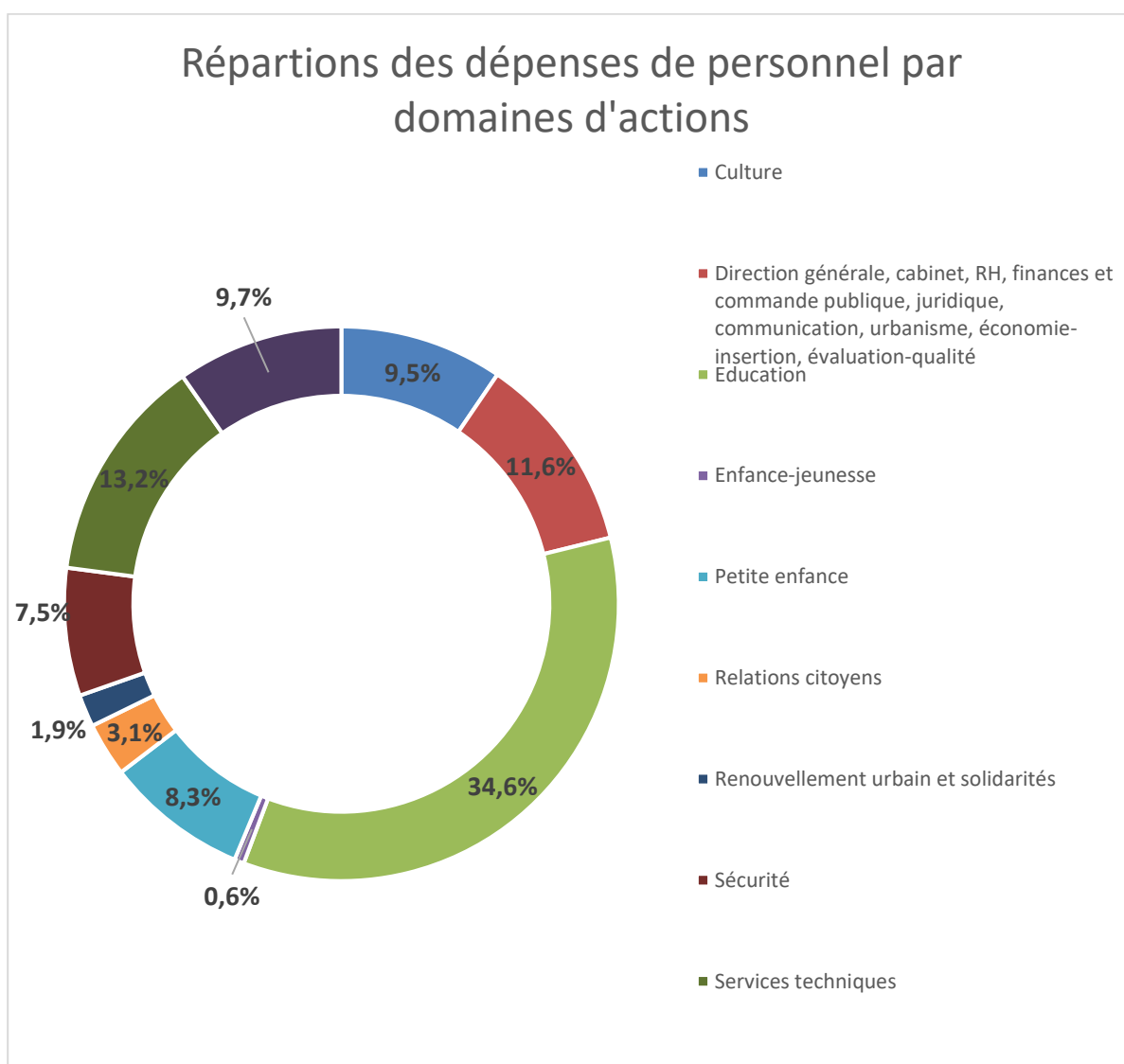
Effets endogènes

Concernant le pouvoir d'achat, une décision interne à la Ville de Saint-Priest aura été la revalorisation de l'ensemble des régimes indemnitaires, pour 45 € bruts par mois, au 1^{er} mars 2024. Le coût porté sur le chapitre 012, pour l'année 2024, est de 380 000 €.

Focus sur le régime indemnitaire :

Entre mars 2023 et février 2024, le régime indemnitaire des agents dits « permanents » représentait 18,8% de la masse salariale. Entre mars 2024 et février 2025, 1 an après la revalorisation des 45 €, il est passé à 19,5% de la masse salariale. Il est passé en moyenne à 550 € bruts par mois par agent, en augmentation de 5,45% par rapport à la période précédente.

Les dépenses de personnel par domaines d'actions:



➤ **Les charges courantes dont les subventions 8,32 M€ (chapitre 65)**

Les charges courantes représentent 10 % des charges réelles et augmentent en 2024 de 8,72 % soit + 0,67 M€. La Ville a versé plus de 4,5 M€ aux associations (+ 6,57 %). La subvention au CCAS est de 2,5 M€ (+ 1,11%). Le niveau par habitant est de 169 € soit niveau équivalent à la strate régionale qui s'établit à 166 €.

La Ville a versé des subventions dont le montant était inférieur à 23 000 € à 108 partenaires, pour un montant total de 459 415 €, ce qui représente un montant moyen de 4 275 € (NOTA : ce montant est en réalité plus proche de 4 253 €).

En complément, 12 associations ont perçu des subventions de plus de 150 000€ correspondant à un total de 2,9 M€ soit 73 % du montant des subventions. Il s'agit principalement des associations œuvrant pour la jeunesse (centres sociaux, MJC) ainsi que les structures dédiées au sport (rugby, football).

La Ville a de nouveau récompensé l'excellence des jeunes bacheliers San-Priots, ainsi, 28 650 € ont été versés en prime, les lauréats du concours « les mains vertes » ayant également bénéficié de primes.

Les postes en forte augmentation concernent les pénalités comme par exemple les intérêts moratoires, et des versements à la suite de protocoles transactionnels liés à l'opération de rénovation du TTA ainsi que des indemnités des coûts supplémentaires liés à l'allongement des délais. Le montant s'élève à 0,46 M€ pour 2024.

➤ **Le prélèvement du fonds de péréquation des ressources fiscales communales et intercommunales (FPIC) de 0,75 M€**

La contribution de la Ville au sein de la Métropole progresse régulièrement. Elle est de 754 046 € en 2024 contre 746 769 € pour 2023.

➤ **Les charges exceptionnelles 0,16 M€**

Les charges exceptionnelles concernent principalement des annulations de titre sur exercices antérieurs, le montant est de 63 051 € pour l'exercice 2024.

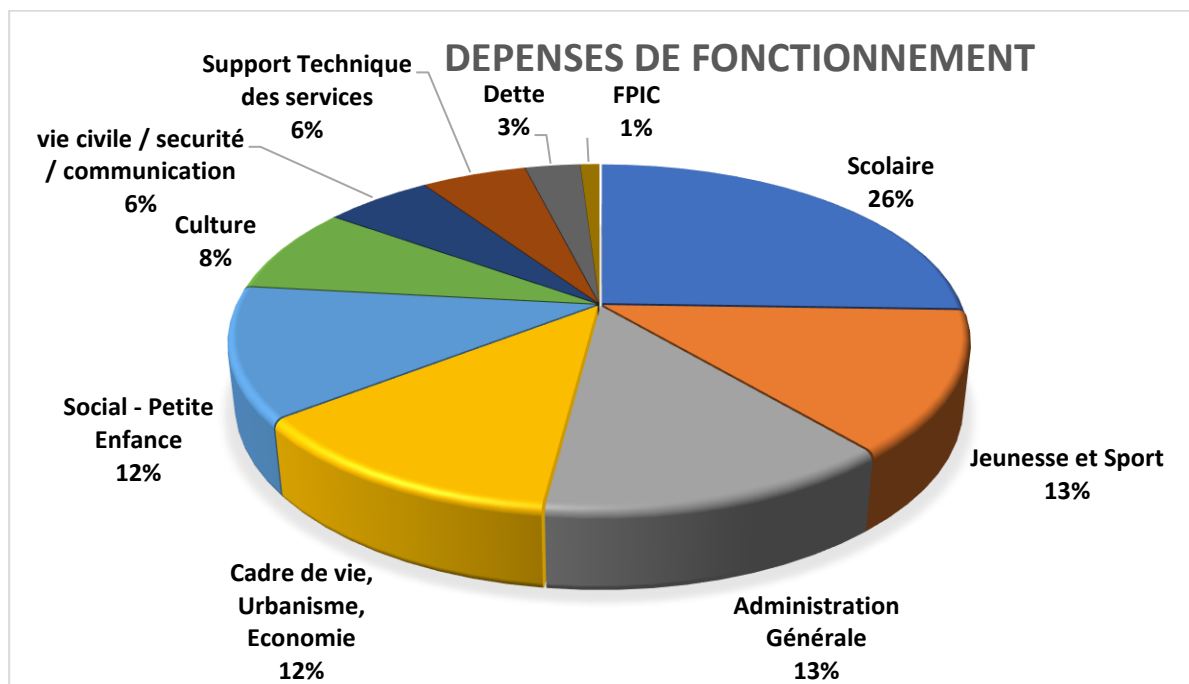
➤ **Les charges financières 2,2 M€**

Ce poste est corrélé au besoin de financement pour couvrir les dépenses d'équipement sur la période de 2022 à 2024 principalement. En 2022, le taux moyen des intérêts était de 1,13%, de 1,60% au 1^{er} janvier 2023, de 3,10% en décembre 2024, avec un encours de dette de 74 M€ en 2023 à près de 77 M€ en 2024. La trajectoire est d'avoir un recours à l'emprunt a minima pour baisser l'encours de dette et une stratégie de gestion active de la dette afin de minimiser les impacts potentiels d'une remontée des taux directeurs (Taux moyen ville 2,75% pour 2024).

Lors du budget supplémentaire pour l'exercice 2024, des crédits supplémentaires avaient été inscrits à hauteur de 1,7 M€ dans la perspective de racheter un emprunt en cours. Cette opération n'a finalement pas été réalisée en raison d'un marché non favorable. La Ville opère un pilotage de ce poste de dépenses.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (en référence à la nomenclature fonctionnelle M57)

Cette présentation des charges par grands secteurs d'activité permet de mieux cerner la part des services offerts à la population, de celle qui relève de l'exploitation des infrastructures au sein du budget de fonctionnement. Le secteur scolaire représente un peu plus de ¼ des dépenses de fonctionnement. Le reste des répartitions se situe autour de 13% soit 9,5 M€. La culture représente 8% avec un montant de 6 M€.



IV. Les investissements

1. Évolutions et structure des investissements

➤ Des investissements à un niveau soutenu mais en baisse par rapport à 2023

Les dépenses d'équipement 2024 amorcent une baisse à corréliser au cycle d'un mandat municipal. Ainsi, les grands projets ont été menés à leur terme, même si une part conséquente reste sur des grosses restructurations (Groupes scolaires : Jean Jaurès et Simone Signoret- Centre nautique Pierre Mendès-France- Théâtre Théo d'Argence- Eclairage public). Le montant 2024 est de 27,55 M€ auquel s'ajoute les restes à réaliser d'un montant de 1,52 M€. Pour rappel le montant des dépenses d'équipement s'élevait à 41,88 M€ (avec les restes à réaliser d'un montant de 1,13 M€) pour l'exercice 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024	commune	Strate régionale	
							En euros par habitant	
Dépenses d'équipement	15 646 118	20 897 710	27 583 651	40 746 758	27 553 312	561	442	
<i>Part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement</i>	99,02%	98,29%	99,72%	99,81%	99,77%	99,77%	96,88%	

La répartition 2024 affiche 22,3 % pour le sport, 18,9% pour le secteur scolaire, 6,5% pour l'éclairage public et 7,0 % pour le théâtre, 19% pour l'aménagement urbain.

➤ Ventilation des investissements majeurs et maintien du patrimoine bâti ou autres

Sur ce secteur, les investissements majeurs et gros entretien sont :

- Groupe scolaire Simone Signoret : 2 035 439 €
- Groupe scolaire Jean-Jaurès : 2 412 350€
- Centre nautique PMF : 6 028 229 € dont 5 986 380 € en autorisations de programme (AP)
- Théâtre Théo d'Argence : 1 337 627 €

Des actions sont menées en faveur de l'environnement dont :

- Éclairage public dans le cadre du contrat de performance énergétique dans le cadre d'une autorisation pluriannuelle (AP) : 1 058 000€
- Éclairage public hors AP : 681 900 €
- Bornes électriques : 24 050 €

L'engagement est maintenu. La Ville développe et maintient les bâtiments publics et d'autres interventions dont la Ville est propriétaire, ainsi que les infrastructures communales pour répondre à des usages optimaux et sécurisés du public :

- Salle Millan : 571 000 €
- Extension cimetière de Manissieux : 560 000 €
- Gros entretien sur différents sites : 453 565 €
- Bâtiments modulaire club house pétanque- achats et installation : 442 680 €
- Aire de jeux différents site : 335 405 €
- Banque accueil Hôtel de Ville : 219 530 €
- Toiture église : 102 446 €
- Cimetière égalité jardinières : 93 477 €
- GS Revaion salle motricité et restaurant : 92 723 €
- FLPA Le clairon salle de bains et remplacement ascenseurs : 40 050 €
- Mise aux normes : 34 000 €
- Gymnase Colette tribunes : 25 454 €

Dans le cadre de ses interventions, la commune procède à des acquisitions de maisons, d'appartements dans le cadre du NPNRU, de biens occupés par des commerces (rue Georges Sand, avenue Jean-Jaurès, grande rue, rue mozart, rue Cordière, bd Edouard Herriot ...). Le

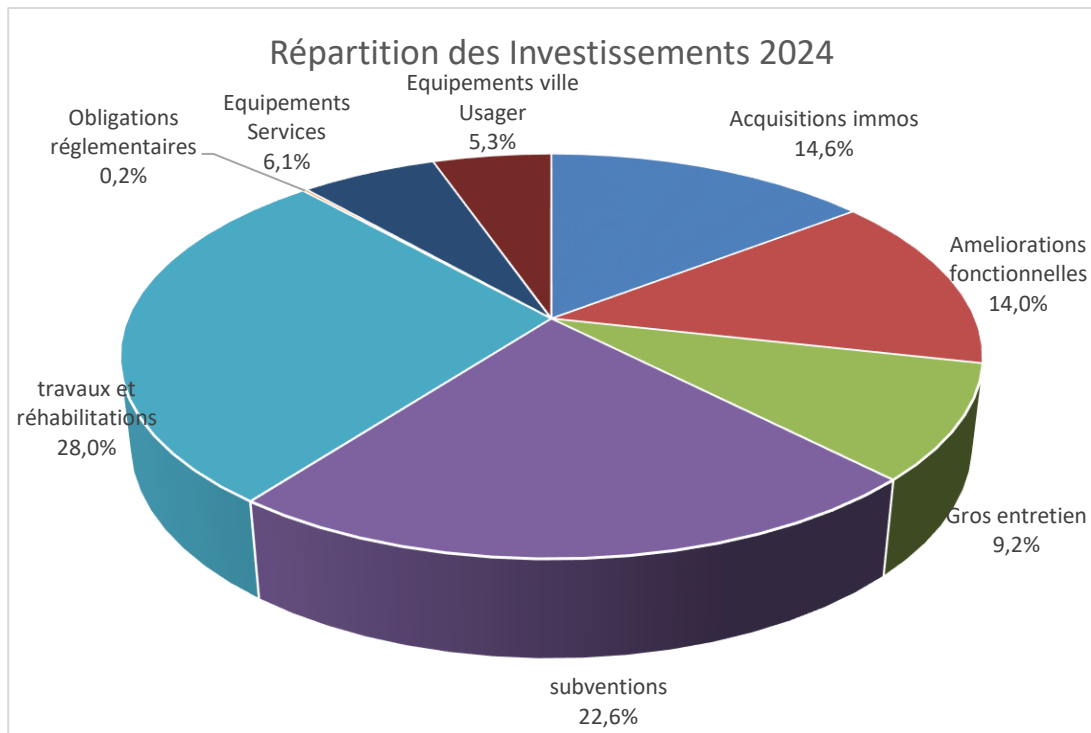
montant 2024 est de 1, 97 M€. Sur l'opération du quartier Bellevue et de son plan de sauvegarde, la Ville a versé 2,7 M€.

En outre, un service public de qualité nécessite du matériel et des petits équipements pour un montant de 548 303 € dont :

- Matériel informatique : 400 000 € ainsi que 27 000 € de matériel informatique pour les écoles
- Mobilier scolaire : 43 000 €
- Mobilier divers : 55 527 €
- Matériel adapté au poste de travail : 13 310 €
- Matériel TTA : 39 200€
- Matériel médiathèque : 28 500 €
- Instruments de musique : 31 842 €. La Ville bénéficie de subventions pour l'achat d'instruments de la part de la métropole, en 2024 le montant s'élève à 24 461 € correspondant aux achats des années antérieures 2022 et 2023
- Matériel piscine : 122 000 €
- Matériel cuisine : 95 675 €
- Police municipale (gilets pare-balle, armurerie...) : 48 389 €, s'agissant des gilets pare-balles, la Ville a bénéficié d'une subvention de 2 250 €
- Groupe scolaire Mansart extension de la maternelle : 230 150 €
- Groupe scolaire Ferry réfection du restaurant réhabilitation : 337 995 €
- Entretien chauffage y compris réseau chaleur urbain : 214 680 €
- Caméras : 293 925 € la Ville a bénéficié d'une subvention de 50 000 € de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le déploiement de 7 caméras

➤ **Structure des investissements**

Les dépenses d'équipement suivent une dynamique d'investissement soutenue et progressent de 76,1 % en 5 ans, mais baissent de 32,4 % par rapport à l'année dernière, pour s'établir à 27, 55 M€ en 2024.



2. Les ressources de financement des investissements

➤ Les ressources propres de financement de l'exercice 2024

Budgétairement, les ressources propres de 8,7 M€ couvrent les dépenses à couvrir. Les ressources propres comprennent principalement le FCTVA de 4,69 M€, la taxe d'aménagement de 0,175 M€, ainsi que les ressources internes pour 3,8 M€ (compte 28). Les dépenses à couvrir sont uniquement des annuités de la dette soit un montant de 5,4 M€ pour l'exercice 2024.

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. L'épargne nette
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif

	2023	2024
EB capacité d'autofinancement brut	5 749 7496	8 846 862
- Remboursement capital des emprunts et des dettes assimilées	3 026 667	5 350 745
+ Refinancement et remboursements temporaires	0	0
EN Epargne nette	2 722 829	3 496 117
+ autres ressources d'investissement	0	8 800
+ Produits de cession d'actifs	228 163	4 410 788
+ variation des ressources propres	5 897 584	6 885 034
-remboursement des autres dettes	1 694	700
=financement disponible	8 846 881	14 800 039

Les ressources de la commune sont principalement constituées par les autres ressources - cessions d'actif + variation des ressources propres- (56,10 %), l'épargne brute ne représentant que 43,90 %.

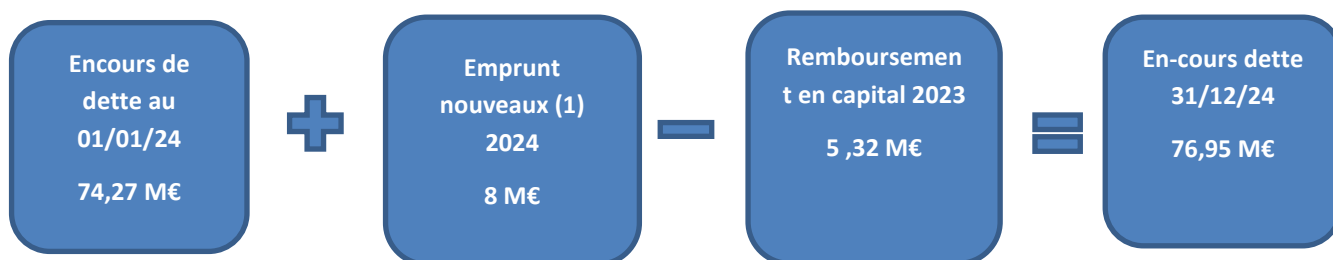
Le financement disponible (total des ressources mobilisables hors emprunt dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé l'annuité en capital des emprunts), dégagé par la commune n'est pas suffisant (un peu plus de la moitié) pour lui permettre d'autofinancer en totalité ses dépenses d'équipement en 2024.

Taux de financement disponible (Financement disponible / Dépenses d'équipement) : 14,8 M€ / 27,55 M€ = 53,71 %. Ainsi, la collectivité a eu recours à un emprunt de 8 M€ et la couverture a été assurée par les ressources propres des exercices antérieurs telles que présentées dans l'annexe budgétaire IV « équilibre budgétaire » n° C1.1.

V. Synthèse de la dette au 31 décembre 2024

1. Encours de dette et taux

➤ Évolution de l'encours :



Après la forte phase de recours à l'emprunt de l'exercice 2023, la Ville a consolidé l'emprunt revolving de 10 M€ souscrit fin 2023 auprès de la Banque Postale au taux fixe de 3,36 % et a souscrit fin juin, un nouvel emprunt de ~~8 8,00~~ M€ auprès de l'Agence France Locale (AFL) au taux fixe de 3,48 % pour couvrir les besoins en financement des investissements réalisés.

L'encours au 31 décembre 2024 après remboursement en capital des échéances est de 76,95 M€, avec un taux moyen de 2,75%, en retrait de 0,62 % par rapport à 2023.

La durée de vie moyenne correspond à la durée nécessaire pour rembourser la moitié de la dette. L'encours de dette a progressé de 2,84 M€ entre 2024 et 2023 et la durée de vie résiduelle (nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette) est passée de 12 ans et 2 mois à 13 ans et 5 mois.

Au 31 décembre 2024, le ratio d'endettement est de 0,93, cela signifie que l'endettement représente 0,93% des ses produits réels de fonctionnement.

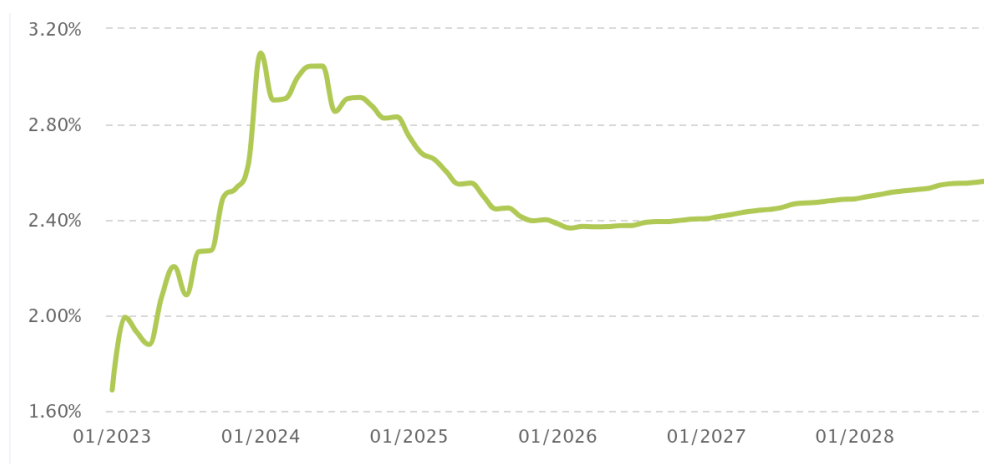
La capacité de désendettement (année en CAF brute) est de 8,70 années pour 2024 (médiane nationale de 4,57) mais en nette amélioration par rapport à 2023 (12,92 années). La commune reste en capacité de faire face à ses remboursements de dettes et le pilotage par une gestion active de la dette est mené pour maintenir ce niveau.

S'agissant du stock de dette, la situation est la suivante :

CAPITAL RESTANT DU (CRD) 31/12/24	TAUX MOYEN	DUREE DE VIE RESIDUELLE	DUREE DE VIE MOYENNE	NOMBRE D'EMPRUNTS
76 946 239 €	2,75 %	13 ans et 5 mois	10 ans et 10 mois	16

Sur le plan national, durant l'année 2024, les taux ont fluctué au fil des évènements internationaux pour terminer sur une tendance baissière avec un taux moyen de 2,83%. Les prévisions actuelles tablent sur une poursuite de la baisse des taux en 2025, suivie d'une remontée très progressive des taux qui n'excéderaient pas 2.7% à horizon 2029.

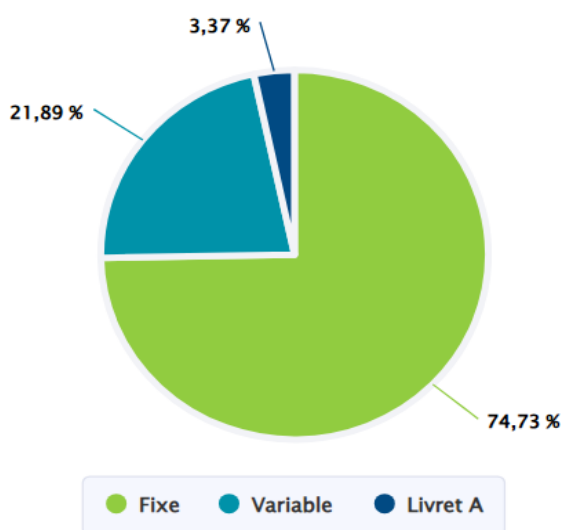
Évolution du taux moyen (Annuel)



2. Dette par type de risque

La structure de la dette est très majoritairement remboursable à taux fixe avec un volume qui représente 74,73% de l'en-cours. Le reste est à taux variable pour 21,89% ou adossé au Livret A pour 3,60%.

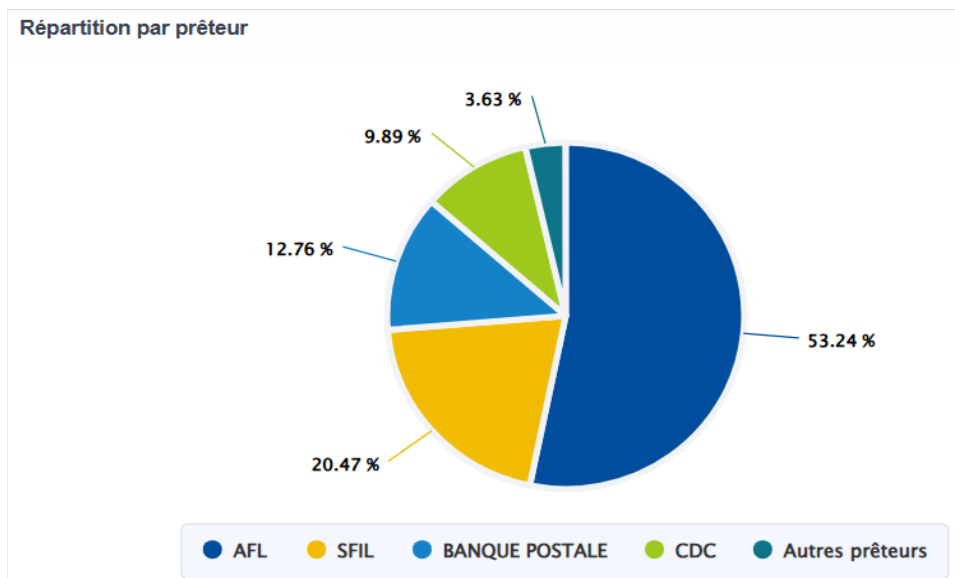
Dette par type de risque



Type	Encours	Taux moyen
Fixe	57 479 572 €	2,44%
Variable	16 866 667 €	3,69%
Livret A	2 600 000 €	3,60%
Ensemble des risques	76 946 239 €	2,75%

3. Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
AFL	41 016 667 €	53,31%
SFIL CAFFIL	15 674 177 €	20,37%
BANQUE POSTALE	9 833 333 €	12,78%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 622 062 €	9,91%
CAISSE CENTRALE DE CRÉDIT COOPÉRATIF	2 150 000 €	2,79%
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	650 000 €	0,84%
Ensemble des prêteurs	76 946 239 €	100,00%



VI. Conclusions

La Ville de Saint-Priest connaît une situation financière équilibrée.

- La CAF brute dégagée baisse entre 2020 et 2024, mais augmente par rapport à l'année 2023. Par ailleurs, son niveau est inférieur à la moyenne de la strate régionale en 2024. La CAF nette est également structurellement positive, constituant une source de financement des investissements, et suit la même tendance que la CAF brute. Le taux de CAF (épargne brute) s'élève à 10,70 % en 2024. Il est à nouveau en hausse et à un niveau satisfaisant.
- Les dépenses d'équipement suivent une dynamique d'investissement soutenue et progressent de manière très importante de 76,1 % en 5 ans (supérieures à la moyenne de la strate régionale).
- La dette communale a augmenté de manière substantielle en 5 ans de 339,6 % et atteint 76,95 M€ fin 2024, représentant 1 567 € par habitant (très supérieur à la moyenne de la strate régionale de 972 € par habitant). La capacité de désendettement de la commune s'élève à 8,70 années d'autofinancement (médiane nationale de 4,57) en 2024.